

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 23/11/2020

Date de la convocation:

17/11/2020

Date d'affichage:

17/11/2020

L' an 2020 et le 23 novembre et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille (à partir de 19h36), DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany (problème micro jusqu'à 19h25), WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Elus excusés - procuration : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à M. WEISS Damien (jusqu'à 19h36)

Elus absents: MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse ; M. KLIPFEL Jean-Louis,

Secrétaire de séance : M. PETER Guillaume

Réf : 063.2020

Vote : A l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

063.2020 : Décision budgétaire modificative n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°048.2020 du conseil communautaire en date du 21.09.2020 : « Décision budgétaire modificative n°1/2020 »,

Vu les délibérations approuvant les comptes de gestion, les comptes administratifs, l'affectation des résultats, les tableaux annexes 1 et 2 au budget, le vote des taux, coefficients et montants des impôts directs locaux, ainsi que le budget de l'exercice,

Vu les décisions budgétaires modificatives et les arrêtés de virements de crédits

Considérant :

- la nécessité de modifier le budget pour tenir compte d'évolutions relatives aux amortissements des immobilisations,
- la nécessité de modifier budget afin de prévoir les crédits nécessaires pour le versement et le remboursement des avances forfaitaires prévues dans les marchés publics,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De modifier le budget 2020 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	Compte	Montant €	Soit	Objet	+/-	Compte	Montant €	Soit
Modification amortissements des biens	+	6811	7882,80	416819,60					
Equilibre budgétaire	-	023	7882,80	2120062,17					
Total dépenses				Inchangé €	Total recettes				Inchangé €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	Compte	Montant €	Soit	Objet	+/-	Compte	Montant €	Soit
					Modification DAP	-	28183	152,04	13156,36
					Modification DAP	+	28181	1647,84	9500,23
					Modification DAP	+	28051	1032,00	11867,79
					Modification DAP	+	2804123	5355,00	5355,00
					Equilibre budgétaire	-	021	7882,80	2120062,17
Augmentation enveloppe (baisse au 2315)	+	020	87207,81	94526,20					

Versement d'avances	+	238	62792,19	62792,19					
Imputation avances sur compte spécifique et baisse enveloppe	-	2315	62792,19 + 87207,81 = 150000,00	1305535,00					
Remboursement d'avances	+	041/23 15	62792,19	62792,19	Remboursement d'avances	+	041/238	62792,19	62792,19
Total dépenses			(+ 62792,19 €) 8 844 818,41 €		Total recettes			(+ 62792,19 €) 8 844 818,41 €	

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/11/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 01/12/2020